



GMBA Seleco
WALTER ALLINIAL

membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

> Conseil

> Audit

> Expertise comptable, fiscale et sociale

ASSOCIATION ARCAL

87 Rue Des Pyrénées

75020 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

5, rue Lespagnol - 75020 PARIS

Tél : 33 (0)1 44 93 10 30 - Fax : 33 (0)1 44 93 10 39

E-mail : paris20@gmmba.fr

Site internet : www.gmmba-allinial.com

SARL au capital de 75 812,90 euros - 612 007 690 RCS PARIS - NAF 6920 Z - N° TVA : FR 01612007690
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Parisienne
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
Membre indépendant de Walter France et d'Allinial Global International



Notre engagement
responsable depuis
2012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale de l'association ARCAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ARCAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Crédits d'impôt

La note 2.4 de l'annexe, intitulée « Crédits d'impôt », expose les montants relatifs aux créances de crédits d'impôts spectacle vivant.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'association pour évaluer ces crédits d'impôts et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation financière et morale de l'association et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration du 6 juin 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

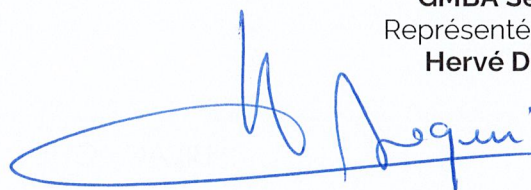
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
-

-
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 juin 2023
Le Commissaire aux Comptes

GMBA Séléco
Représentée par
Hervé DEQUI



COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2022 au 31/12/2022			Au 31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	75 857	75 857		-2
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	197 405	186 492	10 913	11 992
Autres immobilisations corporelles	339 678	290 884	48 794	36 947
Immobilisations corporelles en cours	2 272		2 272	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 423		4 423	4 423
Prêts				
Autres immobilisations financières	11 272		11 272	11 272
TOTAL I	630 907	553 233	77 674	64 632
Comptes de liaison II				
Actif circulant				
Stocks et encours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 914		27 914	1 846
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	290 097		290 097	288 605
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	174 277		174 277	135 464
Charges constatées d'avance	12 481		12 481	7 867
TOTAL III	504 768		504 768	433 782
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Écarts de conversion actif VI				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	1 135 675	553 233	582 442	498 414

Bilan Passif

Bilan Passif	31/12/2022	31/12/2021
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	178 911	134 513
Excédent ou déficit de l'exercice	450	44 398
Situation nette	179 361	178 911
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	21 062	13 062
Provisions règlementées		
TOTAL I	200 423	191 973
Comptes de liaison	II	
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	600	600
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 355	42 355
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	74 873	47 486
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	41	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	224 150	216 000
TOTAL V	382 019	306 441
Écarts de conversion passif	VI	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)	582 442	498 414

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	211 315	123 978
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	737 273	807 247
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		11 118
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	86	
TOTAL I	948 674	942 345
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	266 697	327 631
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	10 542	12 492
Salaires et traitements	485 108	420 409
Charges sociales	202 141	144 441
Dotations aux amortissements et dépréciations	11 006	9 994
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	4 016	21 374
TOTAL II	979 510	936 342
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-30 836	6 003
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	62	91
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	62	91
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	62	91
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-30 774	6 094

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	41	3 140
Sur opérations en capital	1 000	2 373
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	1 041	5 513
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 416	90
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL VI	1 416	90
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-374	5 423
Participation des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	-32 880
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	949 777	947 949
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	949 327	903 552
EXCÉDENT OU DÉFICIT	450	44 398

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Créée en 1983, l'ARCAL est une association qui a pour objet d'assurer une large diffusion de l'art lyrique et d'entreprendre un travail de formation et de recherche sur le théâtre lyrique et musical.

L'Arcal est implantée en Île-de-France, avec des studios de répétition à Paris dans le 20ème, rue des Pyrénées.

L'association emploie 6 salariés et des intermittents pour ses représentations et productions.

Elle est essentiellement financée par la Drac, la région d'Ile de France, la mairie de Paris et Conseil départemental d'Ile de France.

I- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 582 442 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 450 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

2.1 Actif immobilisé

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporées au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

- Logiciels 3 ans
- Matériel et outillage 3 à 10 ans
- Matériel instrumental et son 2 à 5 ans
- Matériel éclairage 3 à 5 ans
- Matériel vidéo 3 à 5 ans
- Travaux 6 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- Mobilier 5 à 10 ans
- Matériel de transport 5 ans

2.2 Droit au bail

Le droit au bail fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 100%. En effet, le droit au bail ne pourra pas faire l'objet d'une cession de la part de l'ARCAL dans le cas de la résiliation du bail dans la mesure où le local n'est plus exploité à titre commercial.

2.3 Créances (cf tableau joint)

Les créances sont valorisée à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances sont essentiellement composées :

- Du montant des crédits d'impôts de spectacle vivant à recevoir pour 64 479 € détaillés dans le paragraphe ci-dessous.
- Du solde des subventions à recevoir pour 174 K€ (essentiellement composées de 144 K€ de subvention de la région IDF dans le cadre de PAC (dont 24 K€ relatif au solde 2021/2022) et 27,4 K€ d'aide à la création et diffusion auprès de la région IDF).

2.4 Crédit d'impôt

L'évaluation de ces crédits d'impôts a été effectuée en interne sur la base notamment de la comptabilité analytique et des dispositions prévues à la documentation fiscale (Bofip). Pour rappel, l'association dispose d'un délai de 36 mois à compter de la date de l'agrément provisoire pour obtenir l'agrément définitif. A défaut, les crédits d'impôt doivent être reversés. La prise en compte des dépenses éligibles court à compter de la date de réception des dossiers.

- Crésus (-6,8 K€)

L'association a obtenu le 30 juin 2020 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Crésus » déposée le 28 avril 2020. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 30 juin 2023. En 2020, l'association a enregistré un montant de 41.8 K€ de crédit d'impôt au titre des dépenses de l'exercice 2020. Ce montant a été encaissé en 2022. En 2021, l'association a enregistré un montant de 1.1 k€ de crédit d'impôt au titre des dépenses de l'exercice 2021. Ce crédit d'impôt reste à recevoir à la clôture au 31 décembre 2022. En 2022, l'association a enregistré une régularisation de crédit d'impôt de 7.9 k€ au titre du cumul des dépenses éligibles depuis 2020.

- Talestri (38,9 K€)

L'association a obtenu le 9 juillet 2021 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Talestri » déposée le 11 mai 2021. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 8 juillet 2024. En 2021, l'association a enregistré un crédit d'impôt de 31,7 k€ au titre de ce spectacle. Ce crédit d'impôt reste à recevoir à la clôture au 31 décembre 2022. En 2022, l'association a enregistré un crédit d'impôt de 7,2 k€ au titre de ce spectacle. Ce crédit d'impôt reste à recevoir à la clôture au 31 décembre 2022.

- Petite chimène (23,4K€)

L'association a obtenu le 1 août 2022 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Petite Chimène » déposée le 21 avril 2022. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 31 juillet 2025. En 2022, l'association a enregistré un crédit d'impôt de 23,4 k€ au titre de ce spectacle. Ce crédit d'impôt reste à recevoir à la clôture au 31 décembre 2022.

- Pauvre matelot (8,9 K€)

L'association a obtenu le 1 août 2022 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Pauvre matelot » déposée le 12 avril 2022. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 31 juillet 2025. En 2022, l'association a enregistré un crédit d'impôt de 8,9 k€ au titre de ce spectacle. Ce crédit d'impôt reste à recevoir à la clôture au 31 décembre 2022.

Autres CISV (dont les montant ont déjà été encaissés)

- Narcisse

L'association a obtenu le 3 janvier 2020 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Narcisse » déposée le 13 novembre 2018. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 3 janvier 2023. En 2019, l'association a enregistré un montant de 22,4 K€ de crédit d'impôt au titre des dépenses de l'exercice 2019. Ce montant a été encaissé sur l'exercice 2021. En 2020, l'association a enregistré un montant de 1.8 K€ de crédit d'impôt au titre des dépenses de l'exercice 2020.

- Didon et Enée

L'association a obtenu le 3 janvier 2020 l'agrément provisoire pour une demande de crédit d'impôt concernant le spectacle « Didon et Enée » déposée le 13 novembre 2018. La date limite de dépôt de l'agrément définitif est fixée au 3 janvier 2023. En 2019, l'association a enregistré un montant de 18,1 K€ de crédit d'impôt au titre des dépenses de l'exercice 2019. Ce montant a été encaissé sur l'exercice 2021.

Pour les 2 CISV ci-dessus « Narcisse » (24 250 €) et « Didon et Enée » (18 142 €), l'association n'a pas encore obtenu les agréments définitifs relatifs aux crédits d'impôts spectacle. Les différents échanges avec le CNM n'ont pas révélé de risque particulier de remboursement de ces crédits d'impôts.

2.5. Spectacles en préparation

Historiquement, les charges et produits relatifs aux programmes s'étalant sur plusieurs exercices sont rattachés à l'exercice de diffusion du programme. Les produits perçus sur des spectacles dont la diffusion n'a pas commencé à la clôture sont enregistrées en produits constatés d'avance. Les dépenses effectuées sur les spectacles dont la diffusion n'a pas commencé à la clôture sont enregistrées en charges constatées d'avance. Le rattachement à l'exercice est opéré au compte de résultat par l'intermédiaire de comptes de transfert de charges. De manière dérogatoire aux règles comptables et à la doctrine (note EC2007-27 de la CNCC), l'association ne porte pas à l'actif le coût de production des spectacles car elle estime que l'information donnée est plus pertinente de la sorte.

A la clôture de l'exercice 2022, les comptes ne comprennent aucune dépenses et recettes relatives à un spectacle en préparation.

2.6. Produits constatés d'avance (cf tableau joint)

Au 31/12/2022, ils concernent une coproduction Orfeo 2023.

2.7. Fonds Propres (cf tableau joint)

Les fonds propres ont évolué de la façon suivante :

- Fonds propres au 31/12/2021 : 191 973 €
- Résultat Exercice au 31/12/2022 : 450 €
- Variation subvention d'investissement 2022 : 8000 €
- Fonds propres au 31/12/2022 : 200 423 €

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens finances, dans le compte 777000.

2.8. Subventions (cf tableau joint)

III. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

3.1. Effectif moyen

L'effectif moyen est de 6 permanents.

3.2. Régime fiscal

L'entité est un organisme développant des activités lucratives. Elle est entièrement soumise aux impôts au régime de droit commun.

Après imputation du résultat fiscal de l'exercice s'élevant à -29 733 €, le solde du déficit reportable restant à reporter à la clôture s'élève à 158 372 €.

3.3. TVA et taxe sur les salaires

Compte tenu des instructions 3D-1-06 du 27 janvier et 31-7-06 du 16 juin 2006, l'association n'acquitte pas la TVA sur les subventions de fonctionnement. l'association se trouve donc assujettie à la taxe sur les salaires.

3.4. Rémunérations versés à certains dirigeants

L'information n'est pas disponible car cela reviendrait à divulguer la rémunération d'une seule personne.

3.5. Engagements hors bilan

Engagement de retraite : la convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière. Elles ne sont pas comptabilisées.

3.6. Contributions volontaires en nature

L'entité décide de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature en raison de leur caractère non significatif.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Frais d'établissement et de développement			
Donations temporaires d'usufruit			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	84 608		
TOTAL	84 608		
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage	195 345		2 060
- Générales, agencements et aménagements divers	222 707		17 199
Matériel :			
- De transport	19 000		
- De bureau et informatique, mobilier	78 300		2 472
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			2 272
Avances et acomptes			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			
TOTAL	515 353		24 003
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	4 423		
Prêts et autres immobilisations financières	11 272		
TOTAL	15 694		
TOTAL GÉNÉRAL	615 655		24 003

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		8 751	75 857	
TOTAL		8 751	75 857	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage			197 405	
- Gales, agencts et aménagt. divers			239 906	
Matériel :				
- De transport			19 000	
- De bureau et informatique, mobilier			80 772	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			2 272	
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou don. destinés à être cédés				
TOTAL			539 356	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			4 423	
Prêts et autres immobilisations financières			11 272	
TOTAL			15 694	
TOTAL GÉNÉRAL		8 751	630 907	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	38 874		8 752	30 122
TOTAL	38 874		8 752	30 122
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	183 353	3 139		186 492
Installations générales, agencements et aménagements divers	189 005	5 475		194 470
Matériel de transport	19 000			19 000
Matériel de bureau et informatique, mobilier	75 056	2 392	34	77 414
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	466 414	11 006	34	477 376
TOTAL GÉNÉRAL	505 288	11 006	8 787	507 498

CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises			Mouvement net des amort. en fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.							
Donations temporaires d'usufruit							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.							
Inst. tech. mat. et outil. indus.							
Inst. gales, agenc. et aménag. divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau et info. mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acq. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
DOTATIONS NON VENTILÉES			REPRISES NON VENTILÉES			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Risques et charges				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
- Incorporelles	45 735			45 735
- Corporelles				
Immobilisations : - Biens reçus par legs ou donations				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III	45 735			45 735
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	45 735			45 735
- D'exploitation				
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles				

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 272		11 272
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	27 914	27 914	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	3 469	3 469	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	738	738	
Impôts sur les bénéfices	64 479	64 479	
Taxe sur la valeur ajoutée	45 570	45 570	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	175 273	175 273	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	567	567	
Charges constatées d'avance	12 481	12 481	
TOTAL	341 764	330 492	11 272

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : - A 1 an max. à l'origine - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	600	600		
Fournisseurs et comptes rattachés	82 355	82 355		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	25 735	25 735		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 370	44 370		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	2 879	2 879		
Autres impôts, taxes et assimilés	1 888	1 888		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	41	41		
Produits constatés d'avance	224 150	224 150		
TOTAL	382 019	382 019		

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 140	36 930
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	22 937	17 570
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	78 077	54 500

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2022	31/12/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL		

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Produits :	- D'exploitation	224 150	216 000
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		224 150	216 000

Charges constatées d'avance		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2022	31/12/2021
Charges :	- D'exploitation	12 481	7 867
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		12 481	7 867

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics						
Subventions d'exploitation		446 982	268 000		22 291	737 273
Subventions d'investissement						
TOTAL		446 982	268 000		22 291	737 273

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement	Montant à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Montant nominal	17 500	9 000		26 500
Quotes-parts virées au résultat	-4 438		1 000	-5 438

Commentaires : néant

Variation des fonds propres art.431-5

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	134 513	44 398			178 911
Excédent ou déficit de l'exercice	44 398	-44 398	450		450
Situation nette	178 911		450		179 361
Dotations consommables					
Subventions d'investissement	13 062		9 000	1 000	21 062
Provisions réglementées					
TOTAL	191 973		9 450	1 000	200 423